

CANADA SNOWBOARD

ÉQUIPE NATIONALE DE HALFPIPE 2027-2028

FEUILLE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CRITÈRES DE SÉLECTION

Équipe	Équipe nationale de halfpipe 2027-2028	
Facteurs déterminant la taille de l'équipe	Ratio de 5 athlètes pour 1 entraîneur (maximum) Quota prévu pour la Coupe du monde FIS 2027-2028 (distinct pour les hommes et les femmes) Ressources de l'équipe	
Composition du comité de sélection	Directeur HP (Park et Pipe) Coordonnateur HP Entraîneurs de l'équipe nationale HP (Halfpipe)	
Dates et échéances importantes		
Fin de la saison Coupe du monde FIS 2026-2027	4 avril 2027	
Invitation par courriel à soumettre une demande d'athlète	Entre le 4 avril et le 30 avril 2027 par l'administration du programme de haute performance (PHP). *Les athlètes (ou leurs parents/tuteurs s'ils sont mineurs) ainsi que leurs entraîneurs seront informés de leur statut d'admissibilité par courriel à l'adresse figurant dans SnowReg (le système d'adhésion de Canada Snowboard).	
Date limite de soumission	Sept (7) jours suivant l'avis d'invitation à soumettre une demande, au plus tard à 17 h HNP.	
Période de sélection	Épreuves de la Liste mondiale de points en snowboard (WSPL) du 4 avril 2026 au 4 avril 2027	
Date limite d'appel	Les appels doivent être soumis conformément à la politique d'appel de Canada Snowboard et reçus au plus tard à 17 h HNP, sept (7) jours après la notification.	
Lien vers la politique d'appel	https://www.canadasnowboard.ca/files/Canada_Snowboard_Appeals_Policy_FR.pdf	
Date de début de l'équipe nationale 2027-2028	1er juillet 2027 (valide jusqu'au 30 juin 2028)	
Critères d'admissibilité		
Compétitions admissibles	Épreuves WSPL du 4 avril 2026 au 4 avril 2027	
Voies d'admissibilité	Voie A : Équipe nationale	Voie B : NextGen (Athlètes à 4-8 ans d'une première médaille olympique/championnat du monde)
Admissibilité des athlètes – Participation minimale	2 épreuves Pro WSPL 1 épreuve Challenger WSPL	1 épreuve Pro WSPL (ou Air Nation/Sr Nationals) 2 épreuves Challenger WSPL
Admissibilité des athlètes – Classement WSPL Halfpipe minimal	Classement canadien : Top 10 hommes Top 7 femmes Classement mondial : Top 75	Classement canadien : Top 15 hommes Top 15 femmes Classement mondial : Top 125
Admissibilité des athlètes – Âge d'entrée dans la voie	S.O.	Nés entre 2008 et 2013
Exceptions	Veuillez consulter le Protocole général de sélection (PGS) du programme de haute performance de Canada Snowboard pour les dispositions relatives aux limitations liées à la santé et aux circonstances exceptionnelles. https://www.canadasnowboard.ca/files/CS%20General%20Selection%20Policy_FR_100325.pdf	
EXIGENCES DE SOUMISSION		
Formulaire de demande	https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpOLScnGEUFSISk0cU52Yl4EilF1Fe9MAQIB36F3Lm-T2Mid3nNzw/viewform	
Tableau des habiletés	À fournir aux athlètes et aux entraîneurs admissibles	
Information sur le tableau des habiletés	Il est important d'examiner attentivement le système de classement des niveaux d'habileté de 1 à 10 présenté dans le document lié et d'indiquer avec précision votre niveau d'habileté actuel ou celui de votre athlète. Les nouvelles habiletés doivent correspondre à des habiletés réussies pour la première fois au cours de la saison 2026-2027.	
Vidéo	Les vidéos soumises doivent présenter au minimum une (1) descente complète en halfpipe ainsi que les meilleures habiletés et/ou les habiletés les plus difficiles indiquées dans le tableau des habiletés soumis. Toute habileté identifiée comme faisant partie des meilleures habiletés ou des habiletés les plus difficiles, mais qui n'est pas démontrée dans la vidéo soumise et validée par le comité de sélection, sera retirée du tableau des habiletés aux fins du classement.	
Classement et processus		
Voies de classement	Voie A : Équipe nationale	Voie B : NextGen (Athlètes à 4-8 ans d'une première médaille olympique/championnat du monde)
Priorité de classement 1 Classement/points WSPL Halfpipe	45 %	35 %
Priorité de classement 2 Habiletés fondamentales	S.O.	20 %
Priorité de classement 3 Habiletés de compétition / uniques / créatives	30 %	15 %
Priorité de classement 4 Amplitude	10 %	10 %
Priorité de classement 5 Progression saisonnière (nouvelles habiletés)	15 %	20 %
Équations de classement – Priorité 1 R = rang canadien P = points X = EN : 1000, NG : 500	Priorité 1 = 45 - (R + ((X – P)/25))	Priorité 1 = 35 - (R + ((X – P)/20))
Équations de classement – Priorités 2/3/4/5	Priorité 3 = (% compétition total + % créatif/unique total) x 0,30 Priorité 4 = moyenne des scores d'amplitude de toutes les habiletés Priorité 5 = total des nouvelles habiletés selon les scores de capacité	Priorité 2 = % fondation total x 0,20 Priorité 3 = (% compétition total + % créatif/unique total) x 0,15 Priorité 4 = moyenne des scores d'amplitude de toutes les habiletés Priorité 5 = total des nouvelles habiletés selon les scores de capacité
Processus de classement	Les athlètes seront classés et évalués sur une base de 100 % selon les cinq (5) priorités énoncées ci-dessus. Chaque sexe de chaque voie d'admissibilité fera l'objet d'un classement distinct sur sa propre feuille, pour un total de quatre (4) feuilles de classement (Hommes/Femmes et Voies A/B), afin de comparer tous les athlètes admissibles à l'aide d'échelles de classement et de formules similaires adaptées à leur voie d'admissibilité et à leur sexe. Les rangs et les points WSPL seront enregistrés en date du 4 avril 2027. Les habiletés fondamentales ainsi que les habiletés de compétition, uniques et créatives seront évaluées en fonction de leur niveau de difficulté et de leur exécution, selon les renseignements fournis dans la demande de l'athlète. Cette évaluation tiendra compte de l'avis des experts techniques ainsi que de l'analyse vidéo afin de valider et de comparer les habiletés déclarées dans le tableau des habiletés soumis. La progression saisonnière mesurera l'amélioration des habiletés en fonction de la difficulté et de l'exécution des nouvelles habiletés acquises par chaque athlète au cours de la saison 2026-2027.	
Processus de sélection de l'équipe		
Sélection de l'équipe par le comité	Sans égard à la voie d'admissibilité (A ou B), tous les athlètes admissibles et classés seront considérés par le comité de sélection pour une place au sein de l'équipe nationale, du pointage de classement le plus élevé au plus faible, sur une seule feuille par sexe regroupant les voies A et B. Tout écart ou toute divergence entre les classements des voies A et B fera l'objet d'une discussion par le comité de sélection dans le cadre du processus de sélection. Tous les athlètes seront examinés dans l'ordre de leur classement, selon les considérations suivantes, jusqu'à ce que la taille maximale de l'équipe soit atteinte ou qu'il ne reste plus d'athlètes admissibles : a) la voie de développement individuelle de l'athlète; b) les performances antérieures en compétition; c) le niveau actuel des habiletés de compétition par rapport aux standards internationaux; d) la trajectoire de progression; e) la mise en œuvre des plans d'entraînement et de compétition; f) les caractéristiques de performance de haut niveau; g) le potentiel de performance à long terme; et h) la composition globale de l'équipe. Caractéristiques de performance de haut niveau : La mise en œuvre du plan d'entraînement sur neige et hors neige de l'athlète et son engagement envers celui-ci (y compris sa participation aux séances organisées par l'équipe, aux échauffements, aux retours au calme et aux séances de récupération); la capacité de l'athlète à cerner les écarts de performance et à prioriser activement un plan visant à les combler et à développer ses forces; ainsi que sa contribution à un environnement d'équipe positif et fondé sur les valeurs.	
Politique génératrice de sélection	Pour tous les détails concernant la politique de sélection et les procédures appliquées dans le cadre de la présente feuille d'admissibilité et de critères de sélection, veuillez consulter le Protocole général de sélection (PGS) du programme de haute performance de Canada Snowboard, dont le lien figure à l'annexe du présent document.	
Historique des révisions		
Approuvé par et date	Tyler Ashbee - Directeur haute performance Park et Pipe	
Date d'entrée en vigueur	27 sept. 2026	
Annexe(s) à cette politique	Politique générale de sélection HP (PGS)	https://www.canadasnowboard.ca/files/CS%20General%20Selection%20Policy_FR_100325.pdf